

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2023-05

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 9 Absent(s) : 1 Pouvoir(s) : 1	Le dix février deux-mil vingt-trois à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 03 février 2023 <u>Date d'affichage</u> : 03 février 2023 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY <u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE, <u>Procuration(s)</u> : Christine DOCHE donne pouvoir à Laury CICLET <u>Secrétaire de séance</u> : Anne-Olivia CAVALARI
Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

EAU

Taxe de raccordement au réseau d'eau potable

Annule et remplace la délibération n°2021-07 du 1^{er} février 2021

Afin d'être plus en cohérence avec le coût des travaux à la charge de la commune, Monsieur le maire propose de fixer une taxe forfaitaire en fonction du type de construction réalisé. Il précise que les travaux sur le domaine public seront réalisés par la commune et que les pétitionnaires auront à charge la réalisation des travaux et les frais de branchement au raccordement réalisé sur la partie privative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant de la taxe forfaitaire de raccordement au réseau public d'eau potable à compter du 13 février 2023 pour les nouvelles demandes ou les modifications de branchement, comme suit :

Nouveau branchement / Modification de branchement	Forfaits
1 logement	2000 €
2 logements	2000 € par logement
A partir de 3 logements	4000 € + 400 € par logement

Le secrétaire de séance,
Anne-Olivia CAVALARI



Le Maire,
Christian VERMELLE

